



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #722

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Témiscaming le 27 mai 2025 :

Règlement #722 - Décrétant une dépense de 1 957 003 \$ et un emprunt de 1 957 003 \$ pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux sur environ 250 mètres dans l'avenue Murer, comprenant la réfection de la chaussée, du pavage, des trottoirs et des bordures

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juin 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible à l'hôtel de Ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Témiscaming, ce 18 juin 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 18 juin 2025 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du Règlement #722 - Décrétant une dépense de 1 957 003 \$ et un emprunt de 1 957 003 \$ pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux sur environ 250 mètres dans l'avenue Murer, comprenant la réfection de la chaussée, du pavage, des trottoirs et des bordures.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de Ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 18 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 juin 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier